

Adresse : Le Collège communal de la commune de Woluwe-Saint-Pierre
Service technique - Urbanisme
Maison communale de Woluwe-Saint-Pierre
Avenue Charles Thielemans 93
1150 Woluwe-Saint-Pierre
E-mail : ru@woluwe1150.be

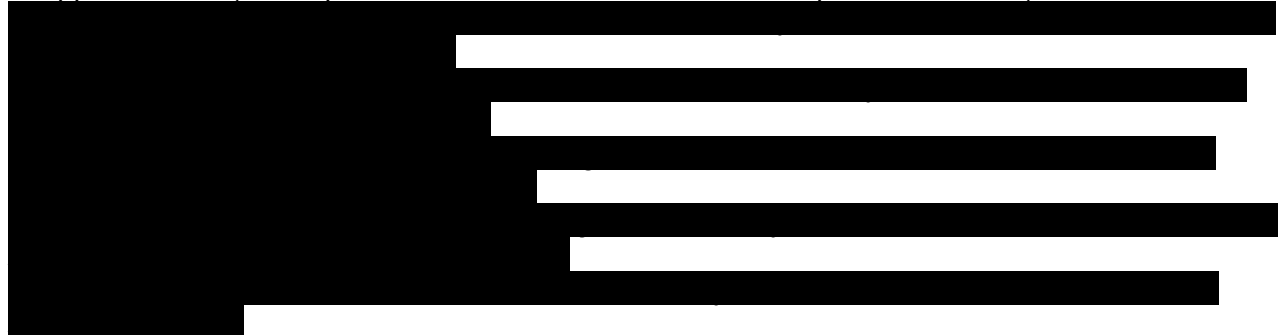
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS URBANISTIQUES

Nos références : 26-00-0088/005 - BG
Au collège des bourgmestre et échevins de la Commune de Woluwe-Saint-Pierre

Madame, Monsieur,

Conformément à l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 29 mars 2018 relatif aux renseignements urbanistiques, **je vous prie de bien vouloir me délivrer¹ les renseignements urbanistiques pour le bien sis** (rue + numéro + boîte + étage ; un bien par demande) :

Adresse : 1150 Woluwe-Saint-Pierre, Rue du Bemel 147
cadastré première Division - Section A - Numéro 0174P2P0000
et appartenant à (NOM, prénom ou dénomination et n° d'entreprise et adresse) :



¹ Les renseignements urbanistiques sont délivrés dans les trente jours ou, lorsqu'il y a urgence, dans les cinq jours ouvrables de la réception de la demande complète.

Demande urgente² : non

Je joins à la présente :

- A. ~~Si je suis titulaire d'un droit réel qui a l'intention de mettre en vente ou en location pour plus de neuf ans le bien immobilier sur lequel porte ce droit ou de constituer sur celui-ci un droit d'emphytéose ou de superficie sur le bien, les renseignements relatifs au titre qui s'attache à ce droit ;~~

ou³

Si je suis une personne mandatée par le titulaire d'un droit réel qui a l'intention de mettre en vente ou en location pour plus de neuf ans le bien immobilier sur lequel porte ce droit ou de constituer sur celui-ci un droit d'emphytéose ou de superficie sur le bien, les renseignements relatifs au titre qui s'attache au droit réel, ainsi qu'une copie du mandat.

Les mandataires de justice, les notaires et les avocats sont dispensés de produire la copie du mandat.

- B. La preuve du paiement de la redevance (**105,60 €**), à verser sur le compte bancaire suivant : BE75 0910 2119 6751 avec la mention : « si-ru - 1150 Woluwe-Saint-Pierre, Rue du Bemel 147 » ;
- C. Le cas échéant, le document attestant de l'urgence de la demande (vente judiciaire) ;
- D. Si je suis *titulaire d'un droit réel qui a l'intention de mettre en vente ou en location pour plus de neuf ans le bien immobilier sur lequel porte ce droit ou de constituer sur celui-ci un droit d'emphytéose ou de superficie sur le bien ou une personne que ce titulaire mandate pour ce faire*, le descriptif sommaire du bien⁴.

² En cas d'urgence, le montant de la redevance pour la délivrance des renseignements peut être doublé. L'urgence est présumée en cas de vente judiciaire (dans tous les autres cas elle doit être dûment motivée).

³ Biffer la mention inutile.

⁴ Le descriptif sommaire est constitué d'une description littérale et d'un ou de plusieurs croquis ou plans, l'ensemble de ces documents devant refléter parfaitement la situation de fait du bien. Il peut se limiter à une description littérale dans le seul cas où celle-ci suffit à comprendre parfaitement la situation de fait du bien. Il peut être accompagné d'un reportage photographique légendé et indiquant les différents endroits de prise de vue. Le descriptif sommaire est daté et signé par son auteur et comprend au moins les éléments suivants :

Destination : maison d'habitation

Coordonnées du demandeur :

*Nom : Benoît GEUBELLE, société notariale

*Adresse : Rue du Commerce 124/1, 1000 Bruxelles

Adresse électronique : benoit.geubelle@belnot.be

Téléphone : 02/230.70.55

Qualité : notaire

N° d'entreprise : TVA BE 0740.962.610

**Informations obligatoires pour que la demande soit considérée comme complète.*

J'accepte que les renseignements urbanistiques me soient également adressés par courrier électronique à l'adresse mentionnée ci-dessus : oui - ~~non~~

Date : le 13 mars 2026

Signature du demandeur

-
- l'adresse exacte du bien décrit ainsi que le numéro de la ou des parcelles cadastrales;
 - les caractéristiques des façades visibles depuis l'espace public et des toitures;
 - la destination ou l'utilisation de chaque construction ou partie de construction lorsque leur destination ou utilisation diffèrent;
 - le nombre d'unité de logement incluses dans le bien et leur répartition;
 - le nombre d'emplacement de stationnement.

Lorsque le bien visé par le demande est constitué de plusieurs constructions, chaque construction est décrite distinctement.

**DESCRIPTIF SOMMAIRE D'UN BIEN IMMOBILIER A COMPLETER DANS LE CADRE
D'UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENT URBANISTIQUE**

CONCERNANT LE BIEN SUIVANT :

ADRESSE : Rue du Bemel

NUMERO / BOITE (EVENTUELLE) : 147

IDENTIFIANT(S) PARCELLAIRE(S) : 1150 Woluwe-Saint-Pierre, première Division - Section A -
Numéro 0174P2P0000

COMMUNE DE WOLUWE SAINT-PIERRE - Première division.

La maison d'habitation à un étage avec dépendances et jardin, sur et avec terrain, sise rue du Bémel, 147, où suivant titre le terrain présente une façade de cinq mètres quatre-vingt-cinq centimètres et contient une superficie de un are six centiares quarante dixmilliares.

- cadastrée suivant titre section A numéro 174/P/2 pour une superficie de un are six centiares.

- cadastrée selon extrait récent de matrice A174P2P0000 pour la même superficie.

- tenant ou ayant tenu, outre à la dite rue, à gauche à MOUSSOUX-CAMBIER et à droite à DESMET.

REVENU CADASTRAL NON INDEXE : MILLE TROIS CENT VINGT-HUIT (1.328 €) EUROS.

Le soussigné déclare annexer à la présente description :

- recherche cadastrale
- titre de propriété
- plan
- preuve de paiement

Fait à Bruxelles

Date : le 13 mars 2026